



PERIPL

Centre interrégional de
ressources sur la
pluriactivité et le
travail saisonnier

Les pluriactualités!



Dans ce numéro :

☞☞ En bref...

☞☞ Edito

☞☞ **A Cannes (06), l'hôtel
Martinez soigne sa
politique de recrutement
et veut fidéliser son
personnel**

☞☞ **Mobilisation autour de
l'emploi saisonnier sur le
littoral Est-Varois**

☞☞ **La création des GE
soutenue en région PACA**

☞☞ **La Fondation Abbé Pierre
s'arrête sur le cas des
saisonniers**

☞☞ **Loi pour l'initiative
économique, où en est-
on ?**

☞☞ **La SCIC détaillée dans un
document publié par
l'AVISE**

☞☞ **Des services de l'ANPE
pour trouver un emploi
saisonnier**

☞☞ **AGENDA**

En bref

Formation :

Formations savoyardes aux métiers de la montagne

Un rapport qualitatif présente les formations et métiers liés à la montagne en Savoie. Ce travail balaye l'ensemble des secteurs d'activités (sport, agriculture, environnement, BTP...) et offre une vision des enjeux et une réflexion prospective relative à la formation dans ces secteurs.

Rapport disponible au CBE d'Albertville : cbeat@infonie.fr

Saisonniers :

Atelier emploi saisonnier à Cluses (74)

La Mission locale jeunes de Cluses organise le lundi 19 mai de 14h00 à 17h00 un atelier de sensibilisation à l'emploi saisonnier à destination des jeunes de 18 à 25 ans en recherche d'emploi ou d'une nouvelle activité. Les enjeux du travail saisonnier, les lieux ressources et des témoignages sont les principaux points abordés.

Groupements d'employeurs (GE) :

Etude de faisabilité d'un GEIQ dans les Hautes-Alpes

Le Comité de Coordination du Tourisme Associatif (CCVTS) qui regroupe les villages de vacances et les maisons familiales des Hautes-Alpes a confié à la BEEFT (association paritaire de l'emploi et de la formation dans le tourisme) la réalisation d'une étude de faisabilité et le montage d'un GEIQ du tourisme social et familial. L'analyse des besoins en main d'œuvre et les maillages possibles des emplois seront engagés l'hiver 2003, préalablement à la constitution du GEIQ.

Source : BEEFT, *Le journal des saisonniers*, avril 2003

SCIC :

Un numéro unique pour les SCIC

L'inter-réseaux des sociétés coopératives d'intérêt collectif vient de mettre en place un numéro indigo pour renseigner les personnes intéressées par ces nouvelles formes d'entreprises : 0 820 02 98 68.

Ce numéro renvoie vers des antennes locales des scop et vers des partenaires spécialisés tels que les Cigales, le Centre des jeunes dirigeants et acteurs de l'économie sociale ou le Comité national des entreprises d'insertion.

Contact : www.scic.coop

Source : *Le Courrier européen des innovations sociales*, n°34

Vos Pluriactualités par e-mail !

Envoyez un message sur messages@peripl.org en précisant la structure que vous représentez, votre nom et votre adresse électronique.

Edito

"Pénurie de main-d'œuvre, fidélisation des saisonniers, insuffisances de compétences, etc.", telle est l'antienne, peu mélodieuse en fait, des employeurs des secteurs d'activités saisonnières.

L'expérience tentée par le Martinez de Cannes montre que certains employeurs ont pris conscience des enjeux du travail saisonnier en terme de recrutement.

Pour les autres, une réponse aux difficultés passe par l'augmentation du nombre de saisons effectuées par chaque saisonnier, actuellement de trois en moyenne.

Par exemple, passer de trois saisons à six, double arithmétiquement le nombre de salariés en poste, et améliore sensiblement la question de la fidélisation et du recrutement.

Les conditions nécessaires à cette augmentation du nombre moyen de saisons par salariés tiennent dans les conditions d'accueil des salariés, et notamment les conditions d'hébergement, mais aussi dans l'offre d'activités rémunérées complémentaires avant ou après la saison.

L'inscription de la pluriactivité dans les schémas de développement économiques est une réponse à la pénurie de main-d'œuvre des secteurs à activités saisonnières et aux aspirations de nombre d'individus souhaitant vivre et travailler dans leur "pays".

Ch. G

**Consultez régulièrement
les News sur
www.peripl.org**

A Cannes (06), l'hôtel Martinez soigne sa politique de recrutement et veut fidéliser son personnel

Ces dernières années, les professionnels de l'hôtellerie de luxe de la Côte d'Azur ont compris que les conditions de travail paraissent souvent trop contraignantes (horaires exténuants, etc.) à une jeune génération d'employés qui ne souhaite pas sacrifier sa vie privée et réclame des horaires plus souples.

Afin de prendre en compte ces nouvelles aspirations et de ne pas souffrir, comme l'ensemble du secteur, d'une pénurie de personnel, le palace cannois le Martinez a organisé en 2002 une opération "portes ouvertes" consacrée au recrutement. La journée, axée sur le thème "un job pour l'été, peut-être un métier pour la vie", a conduit à l'embauche, début mars, de 80 personnes sur les 400 qui s'étaient présentées.

Les responsables de l'hôtel ont expliqué aux postulants que l'établissement offrait des emplois saisonniers, mais que ceux-ci pouvaient se transformer en contrats à durée indéterminée. « La moitié des 80 postes sera occupée d'ici à la fin de l'année, au plus tard, en CDI », explique la directrice des ressources humaines.

La direction du Martinez, consciente de l'intérêt pour un établissement de prestige de fidéliser son personnel, soit pour qu'il revienne chaque année comme saisonnier, soit pour qu'il s'investisse dans un poste stable réalise aussi un énorme travail de formation et d'accueil des nouveaux salariés.

Source : *Le Monde* du 15/04/2003

Mobilisation autour de l'emploi saisonnier sur le littoral Est-Varois

La place prépondérante du tourisme dans le littoral Est-Varois génère un fonctionnement économique fortement marqué par la saisonnalité. Une étude initiée par la DDTEFP du VAR et la DRTEFP PACA, réalisée en 2001-2002, et portant sur les problèmes posés par le travail saisonnier met en évidence les enjeux et propose des solutions :

- la mise en place d'une mission inter-institutionnelle "saisonnalité" sur le littoral Est-Varois visant à développer les synergies et les partenariats indispensables à la mise en oeuvre des actions proposées. La lutte contre le travail illégal constitue un des axes de cette mission.

Cette mission est aujourd'hui créée. Elle s'intéresse principalement à suivre les entreprises et leur gestion des ressources humaines ainsi qu'à mettre en évidence les enjeux et besoins en terme de logement ;

- l'évaluation des conditions de mise en oeuvre d'un premier village des saisonniers sur la zone. Le village des saisonniers envisagé serait constitué d'équipements non-permanents et viserait à répondre aux problématiques de logement, mais aussi d'accueil des travailleurs saisonniers sur cette zone. Après avoir identifié les terrains mobilisables, la DDE 83 travaille actuellement sur le montage juridique de ces sites d'accueil des saisonniers ;

- la mise en place d'un dispositif de gestion des ressources humaines en direction des entreprises de l'hôtellerie restauration ;

- l'organisation d'Assises Annuelles de la Saisonnalité ;

- la mise en place d'un dispositif Agents Relais d'Accueil "saisonnalité". Cet axe est inscrit au Contrat de Plan Etat/Région et a permis un renforcement de la cohésion des travaux des différents guichets d'accueil (MLJ, guichets communaux...) autour des questions de l'accueil des saisonniers ;

- l'élaboration et la diffusion d'un guide des saisonniers spécifique à la zone ;

- la structuration autour de l'Agence Nationale Pour l'Emploi d'un réseau local d'offres d'emplois saisonniers.

- l'élaboration et la diffusion d'une Charte Locale d'Accueil des Saisonniers .

Coordonnée par le Directeur du travail du Var, Monsieur Bouveyron, la mobilisation locale autour de la mise en oeuvre de ce projet est bien avancée. Les différents acteurs impliqués travaillent aussi sur des axes comme la formation ou l'articulation entre le littoral et les zones de l'arrière pays (GE, transport...).

Source : <http://www.sdtefp-paca.travail.gouv.fr> ; *Conjonctures hors série n°7 et cabinet d'étude ACCEDO*



La création des GE soutenue en région PACA

L'Union pour les entreprises des Bouches-du-Rhône compte sur les Groupements d'Employeurs pour contribuer à développer les entreprises du département qui, à 93%, emploient moins de dix salariés, et laissent dormir des projets dans les cartons, faute de compétences. Joseph Pérez, qui préside Proget 84 et Proget 13 (cf. En bref, n°16 des Pluriactualités) a déjà à son actif deux GE mis sur pied et un autre en cours de création. Quatre entreprises du BTP de la zone d'Aix-en-Provence ont créé Durance Qualité Sécurité pour se partager un ingénieur qualité et sécurité. Escolia regroupe, à l'initiative du mini-conservatoire Paca, sept structures qui salarient 40 professeurs de musique. Ils devraient être une centaine d'ici cinq ans, selon les ambitions affichées par Marc Santamaria, président du GE. Enfin, le Syndicat des maçons et des travaux publics (SMTP) des Bouches-du-Rhône lancera son propre GE au début de l'année prochaine. Il permettra à ses adhérents, des syndicats professionnels et des entreprises de gros œuvre, de faire face aux besoins en main d'œuvre générés par les différents chantiers prévus sur Euroméditerranée. Un millier de personnes devraient y travailler en permanence pendant dix ans, selon le SMTP qui envisage, à terme, d'employer 100 à 150 personnes dans le cadre du GE. Il s'articulera avec une Etti (Entreprise de travail temporaire d'insertion), en cours de création, destinée à salarier en contrat d'intérim d'insertion des personnes en grande difficulté.

Le GE pourra également recruter des ouvriers issus du Geiq (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) BTP qui fonctionne déjà depuis quelques années.

Dans le Var, a été créé Proget 83. L'association a déposé ses statuts en octobre dernier. Un premier GE fonctionne déjà. Il s'est constitué autour de 15 coopératives viticoles de la zone de Brignoles. L'objectif est de recruter des techniciens du vin, comme des cavistes ou des spécialistes de l'embouteillage. Dans un premier temps, le GE devrait employer trois ou quatre salariés. Proget 83 espère également susciter l'intérêt des entreprises de l'agroalimentaire, du BTP, des associations et des maisons de retraite.

La Direction départementale du travail des Alpes-de-Haute-Provence encourage une initiative similaire. Proget 04 visera la constitution de GE essentiellement agricoles. Les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes devraient lui emboîter le pas.

Enfin, la création d'une structure régionale est envisagée. Elle aurait vocation à soutenir les associations départementales notamment en mutualisant les outils de communication et d'animation. Un site internet d'information sur les GE créés dans les différents départements doit être mis en ligne en janvier ou en février prochain.

Source : www.sudinfos.com

La Fondation Abbé Pierre s'arrête sur le cas des saisonniers

La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés a choisi d'aborder la question du logement des saisonniers dans son rapport sur l'état du mal logement en France en 2002.

Le travail d'enquête réalisé par la Fondation a permis de rassembler une quantité d'information importante, autant sur les saisonniers du tourisme que ceux du secteur agricole. Ces informations n'ont pas pu être totalement utilisées pour le rapport annuel et ont donc fait l'objet d'une annexe au rapport.

La Fondation présente, dans ce travail, les éléments qui, selon elle, permettent « d'éclairer une face trop souvent cachée de nos campagnes ou de nos zones touristiques, pour amplifier la prise de conscience et susciter une diffusion des premières réponses imaginées en matière de logement. »

Rapport à télécharger : http://www.peripl.org//ftp/telechargements/7/Cahier_FAP.saisonniers.pdf

Loi pour l'initiative économique, où en est-on ?

Le projet de loi pour l'initiative économique, dite Loi Dutreil, comprend un certain nombre de mesures visant à favoriser la création, le développement et la transmission des entreprises (voir Pluriactualités n°15). Le texte est maintenant rentré dans la mécanique parlementaire et a été voté en première lecture par le Sénat le 27 mars 2003. Il ne sera pas applicable tant que la "navette" entre l'Assemblée Nationale et le Sénat n'est pas terminée et les décrets d'application publiés.

Il est, cependant, intéressant de se faire une idée de la façon dont le texte évolue car il aura un impact important sur l'activité des développeurs économiques : présomption d'indépendance, mesures d'aide à la création d'entreprise par des salariés, création du contrat d'accompagnement à la création d'une activité économique, etc.

L'APCE a réalisé un tableau téléchargeable qui fait le point des modifications que le texte introduit par rapport à la situation actuelle, à consulter d'urgence !

http://www.apce.com/upload/actualite/Projet_pour_initiative_economique.rtf

Directeur de Publication : Jean-Marc Cross - 97 A, avenue de Genève, 74000 ANNECY.
Rédaction : Miryam Blanchon, Laurence Chappaz, Thomas Barthout, Christian Gilquin,

Imprimé par SEA 74, 97 A, avenue de Genève, 74000 ANNECY

ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 600 exemplaires - Périodicité : mensuelle - Première publication : janvier 2002 - Dépôt Légal : à parution
Marque déposée



Centre interrégional de
ressources sur la
pluriactivité et le
travail saisonnier

97 A, avenue de Genève
74000 ANNECY

Téléphone : 04 50 67 57 05

Télécopie : 04 50 67 36 98

Messagerie : messages@peripl.org

AGENDA

Mai

☞☞ **Lundi 19**

Atelier emploi saisonnier à la Mission
Locale Jeune de Cluses (74)

☞☞ **mercredi 21**

Comité de pilotage de PERIPL, Gap
(05)

Juin

☞☞ **vendredi 6**

Comité d'Ethique INNEF, Toulouse
(31)

☞☞ **12 et 13**

Séminaire régional « Saisonniers du
tourisme et conduites à risques :
quelles préventions ? », Bourg
d'Oisans (38)

☞☞ **du 13 au 15**

2^{ème} Foire à l'installation en milieu
rural : Projets en Campagne, Limoges
(87)

☞☞ **jeudi 26**

Groupe « Santé et conditions de vie
des saisonniers », Albertville (73)

Retrouvez-nous sur le web !
www.peripl.org

La SCIC détaillée dans un document publié par l'AVISE

L'Avise, Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques est une plate-forme qui a pour vocation de produire et partager des outils d'ingénierie et de services destinés aux initiatives économiques porteuses de cohésion sociale. Elle vient de publier un document relatif aux sociétés coopératives d'intérêt collectif intitulé « Les SCIC en 40 questions ».

Créée sous forme associative, en juin 2002, par un ensemble de partenaires directement impliqués dans le développement d'initiatives socio-économiques créatrices d'emploi, l'Avise doit devenir le partenaire privilégié des acteurs locaux et des réseaux associatifs, publics, parapublics ou privés.

La vocation de l'AVISE est de produire et diffuser des outils et méthodes pour soutenir le développement des initiatives socio-économiques ; capitaliser et mutualiser les savoir faire et les expériences ; favoriser les rapprochements entre les acteurs, leurs réseaux et les territoires.

L'un des premiers travaux de l'AVISE et de ses partenaires a été la réalisation d'un document relatif aux SCIC. L'ensemble des questions relatives à ces sociétés coopératives (juridiques, pratiques, expérimentations) figure dans le document.

Document à télécharger :

http://www.avise.org/upload/SCIC_40_questions.pdf

Pour publier un article dans la lettre d'information les
« Pluriactualités » contactez Thomas Barthout au 04 50 67 57 05 ou
par e-mail : messages@peripl.org

Des services de l'ANPE pour trouver un emploi saisonnier

Conscient que le développement de l'emploi repose sur le postulat qu'il existe des gisements potentiels d'emplois non exploités et qui peuvent l'être, l'ANPE s'intéresse à la question du travail saisonnier.

Grâce au réseau A3, les 27 agences et antennes de l'arc alpin gèrent environ 25 000 offres par saisons d'hiver. Dans le même temps, le service E-candidature de l'ANPE, spécialisé sur l'emploi saisonnier en région, a permis à 5 000 candidats de proposer leurs candidatures sur Internet et de recevoir près de 34 000 propositions.

Le service E-candidature est un service en ligne sur le site www.anpe.fr. Il permet aux saisonniers de déposer un dossier de candidature de manière simple et rapide. Une fois le dossier déposé dans l'espace candidat, et les informations transmises au service E-candidature les utilisateurs reçoivent des offres dans leur espace personnel, ou bien par téléphone, via le serveur vocal, dès qu'un poste correspond à leur profil.

Les personnes qui cherchent un emploi saisonnier peuvent aussi se rendre dans leur agence locale ANPE qui recueille de plus en plus d'offres d'emploi saisonnières et qui pourra les renseigner sur les forums de l'emploi saisonnier. Certaines agences proposent aussi des aides à la mobilité géographique.

Informations : www.anpe.fr